

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
26/06/2020	26/06/2020	2020-0067

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de stationnement ouverte au public de 90 unités

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté urbaine d'Arras

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LACHAMBRE Pascal - Président de la Communauté urbaine d'Arras

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 3 5 7 9 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°4 Sous catégorie a)	Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 50 unité ou plus (90 unités pour ce projet)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager une zone de stationnement de 90 places en entrée de ville au cœur d'un espace en requalification. Aucune démolition ne sera réalisé dans le cadre du présent projet.

4.2 Objectifs du projet

L'aire de stationnement projeté participe à un programme plus large en requalification en entrée de ville. Il s'intégrera dans un espace préservé dédié aux déplacements piétons et cycles dans un écrin paysager où il sera possible de se promener et d'observer la nature au sein du programme "Val de Scarpe". Dans le respect de cet écrin paysager le traitement de l'aire de stationnement respectera l'ambiance nature de l'entrée de ville et permettra une sécurisation des déplacements doux. La requalification de ce secteur est déjà amorcée par la création d'une passerelle piétonne qui enjambe la Scarpe vers Saint Nicolas lez Arras et de ses cheminements nord/sud et est/ouest. Ce secteur à projet constituera un nœud structurant du maillage de liaisons douces à l'échelle intercommunale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La zone forme aujourd'hui un espace vide ou viens de s'opérer sur sa partie nord la démolition de l'ancien refuge communautaire. En résulte un fossé creusé sommairement en périphérie pour empêcher le stationnement sauvage. La végétation en place est spontanée. Caractéristique des espaces en friches, certaines plantes ont un fort pouvoir de dissémination. Actuellement les voiries, les bordures, les candélabres sont très vieillissants et présente des signes de vétusté flagrant. Le réaménagement de cet espace lui redonnera une véritable vocation et un aspect paysager complètement retravaillé avec soin.

L'aire de stationnement sera ainsi aménagée sous la forme de deux poches accessibles depuis la rue de la Geôle connectée à l'avenue Catoire et au Carrefour Monet sur la commune d'Arras. Une traversée piétonne sécurisée de l'avenue Jules Catoire vers l'esplanade d'Aquarena est aujourd'hui rendu possible par un passage aménagé sous le pont de l'avenue qui enjambe la Scarpe. La voirie de desserte des parkings et les allées seront réalisées en enrobé. Les places de stationnement seront traitées en dalles engazonnées accompagnées de butées de stationnement en bois. Douze places PMR seront aménagées différemment près des entrées : elles seront couvertes d'une dalle béton balayée, évidée au centre, celui-ci étant rempli d'un mélange terre-pierre. Des bornes de recharge électriques accompagneront le stationnement. Les 2 candélabres existants sur la voie d'entrée seront remplacés.

Sur le plan paysager, le parking sera planté d'arbres et de massifs arbustifs, disposés en périphérie et à l'intérieur, entre les groupes de places. Les arbres existants sont conservés.

Les abords de l'avenue Jules Catoire sont traités en prairie arborée, qui se prolonge par un espace de transition d'environ 10 m de large devant le parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements prévus se veulent peu impactant tant en phase d'exécution des travaux qu'en phase d'exploitation.

Sur le plan paysager, la présence des parkings est atténuée par la plantation d'arbres et de massifs arbustifs, disposés en périphérie et à l'intérieur, entre les places de stationnement. Les abords de l'avenue Jules Catoire sont traités en prairie arborée, qui se prolonge par un espace de transition d'environ 10 m de large devant le parking. Le parking formera une zone de stationnement relais vers l'offre d'itinéraires et de mode de déplacement doux.

A l'occasion d'événements spécifiques, cet espace de stationnement viendra compléter l'offre de stationnement existante aux alentours et insuffisante.

La place sera laissée à l'expression et à la préservation de la biodiversité par la mise en œuvre d'une gestion différenciée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions d'une place de stationnement classique (Nombre d'unités : 78)	2,50 X 5m
Dimensions d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (Nombre d'unités : 12)	3,30 X 5m
Dimensions totale du parc de stationnement.	4890 m ² dont 2470 m ² strictement d'aire de stationnement et de voies de manœuvre.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Carrefour Jean Monnet.
Angle Avenue Jules Catoire (Arras) et
Avenue des Droits de l'Homme
(Saint-Laurent-Blangy).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPRMT en cours d'élaboration
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone de stationnement atténuée par maillage déplacements doux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Blank space for providing details on measures and characteristics of the project.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank space for providing an auto-evaluation of the project's need for environmental assessment.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à ARRAS

le,

Signature




Pascal LACHAMBRE

Psd

**Maîtrise d'ouvrage
COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS**



Création d'une aire de stationnement ouverte au public

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**

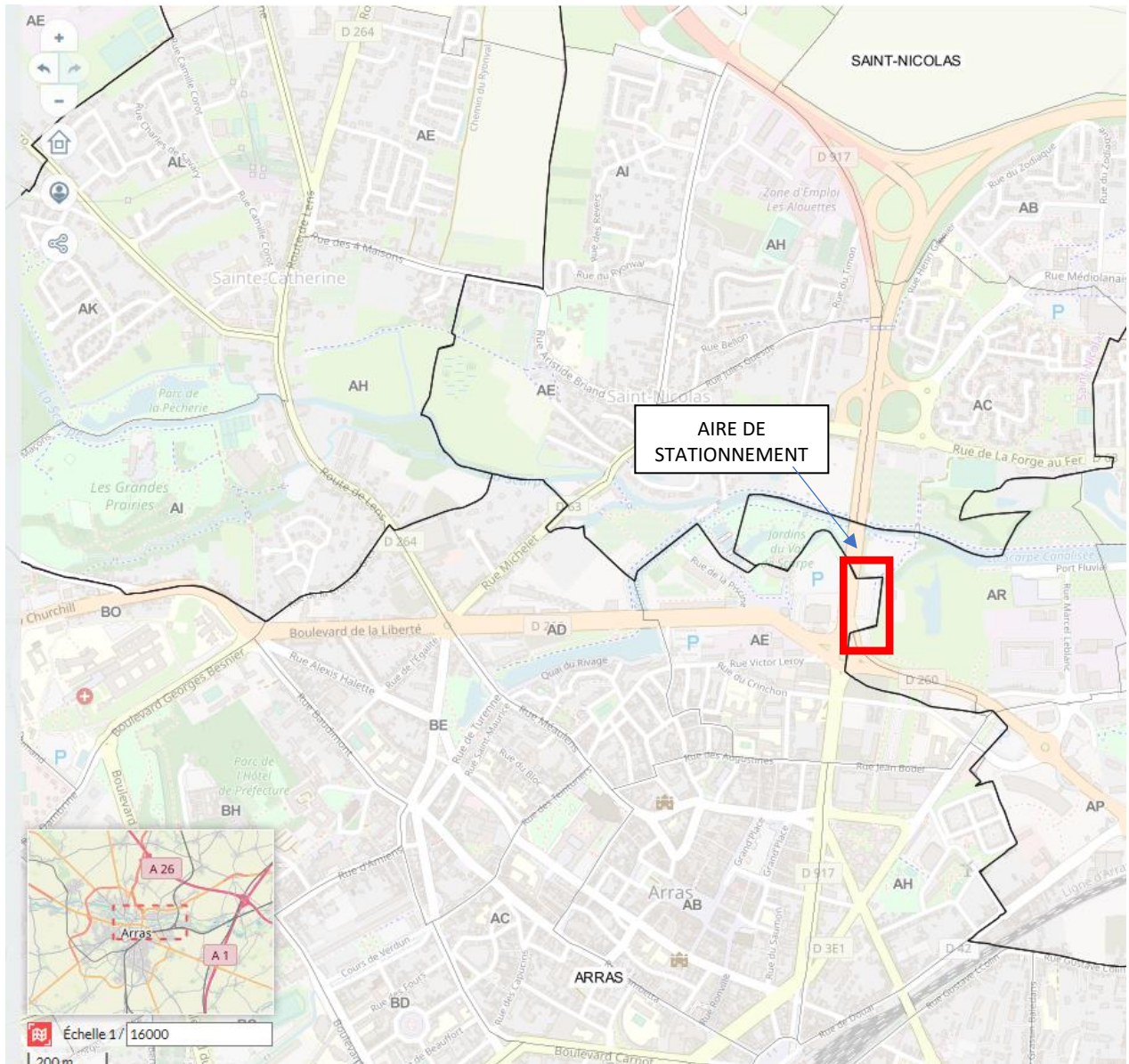
ANNEXES au cerfa 14734-03

**DESCRIPTIF DU TERRAIN ET DE L'AMENAGEMENT
PREVU**

L'aménagement de l'aire de stationnement porte sur un site de 4890m², faisant partie du périmètre d'aménagement plus vaste du Val de Scarpe.

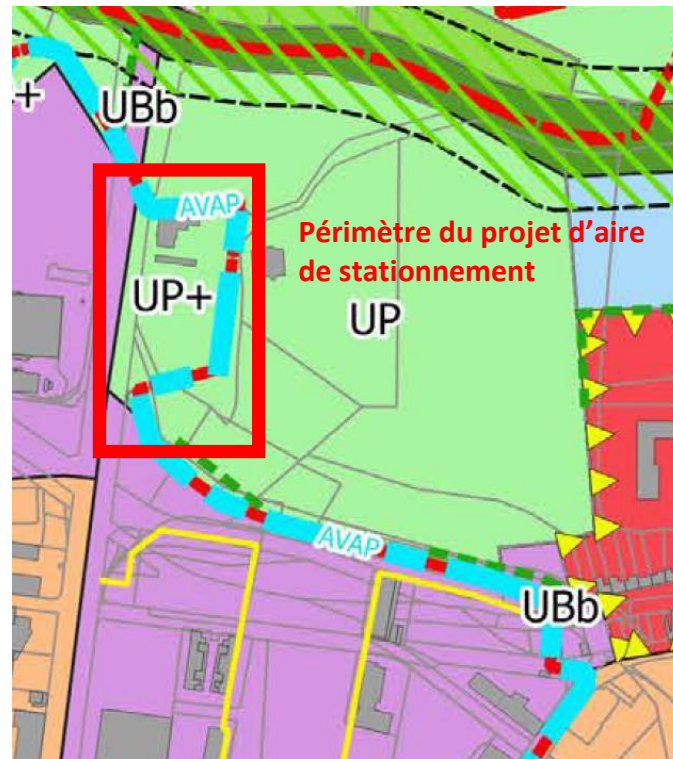
Situé à l'entrée Nord de l'agglomération, sur Arras et Saint Laurent Blangy, cet espace est limité par :

- la Scarpe
- l'Avenue des Droits de l'Homme (D260)
- l'Avenue Jules Catoire (D 917).



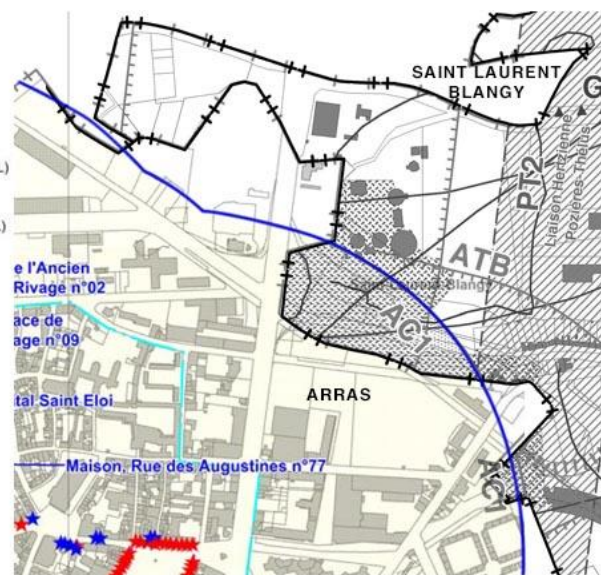
CLASSEMENT AU PLU :

Cet ensemble est classé en zone UP+ à Arras et UP à Saint Laurent Blangy au PLU approuvé le 19 décembre 2019.



Une partie du périmètre est concerné par la protection au titre des Monuments Historiques instauré autour du centre d'Arras.

-  AC1 Monument historique inscrit (source : DRAC)
-  AC1 Monument historique classé (source : DRAC)
-  AC2 Protection des sites et monuments naturels classés (source : DREAL)
-  AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (source : DREAL)
-  AC4 Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP - source : DRAC)



ETAT INITIAL :

PHOTOS DE L'ETAT INITIAL

Photos prises le 5 février à 14h30





Localisation de l'aire de stationnement au sein du projet d'aménagement du parc Burien

Se référer au plan de composition d'ensemble du projet

➤ = prise de vue des photos



- périmètre d'intervention
- enrobé chaussée
- enrobé trottoir
- mélange terre/pierre (option dalles TT)
- béton balayé
- microbéton désactivé
- dalles béton
- enrochements
- lisses basses bois hauteur env 1 m
- portique pivotant
- éclairage
- assise béton banquette hauteur 45cm
- corbeille Hauteur env. 1 m
- noue
- arbre existant conservé et travaillé
- arbres et cépées
- haie taillée basse
- haie vive champêtre
- massif
- massif de couvre-sol
- gazon
- prairie sèche



CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT OUVERTE AU PUBLIC

Avenue Jules Catoire à Arras et Saint Laurent Blangy

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
 Service Espaces Publics et Naturels - La Citadelle
 Boulevard du Général de Gaulle BP 10345
 62026 ARRAS Cedex
 Tél : 03.21.21.86.87

MAITRISE D'OEUVRE

Architecte Paysagiste
AGENCE ODILE GUERRIER
 19 rue de la Cavée
 62700 BRUAY-LA-BUISSIERE
 Tél : 03.21.52.54.00
 e-mail : oguerrier@agence.oguerrier.fr

Bureau d'études techniques
PROFIL INGENIERIE
 5 Allée du Progrès
 59320 ENGLIS
 Tél : 03.28.36.73.10 - Fax : 03.28.36.73.11
 e-mail : contact@profil-ingenierie.fr



Ecologues
ALFA ENVIRONNEMENT
 4 bis rue de Verdun
 62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE
 Tél : 03.21.30.53.01 - Fax : 03.21.30.53.02
 e-mail : alfa@alfa-environnement.fr

Phase

- APS
- APD
- PRO
- DET

Objet
Plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions

PA 4

modification du document		dessiné par	date	ind
		EV - agence Odile GUERRIER	11.2019	A
	PHASE	Echelle	Date	
	PRO		Mars 2020	

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS



Création d'une aire de stationnement ouverte au public

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

ANNEXES COMPLEMENTAIRES au cerfa 14734-03

DESCRIPTIF DU TERRAIN ET DE L'AMENAGEMENT PREVU

Périmètre du projet d'aménagement de l'aire de stationnement



Échelle 1 : 4 264

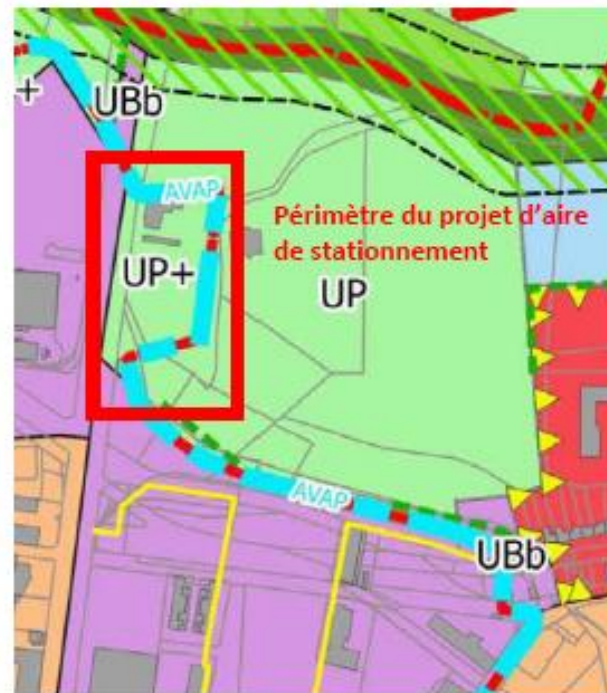
0 50 m

CLASSEMENT AU PLU :

Cet ensemble est classé en zone UP+ à Arras et UP à Saint Laurent Blangy au PLUi approuvé le 19 décembre 2019.

Le projet se situe t'il :

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?



Une partie du périmètre est concerné par la protection au titre des Monuments Historiques instauré autour du centre d'Arras.

-  AC1 Monument historique inscrit (source : DRAC)
-  AC1 Monument historique classé (source : DRAC)
-  AC2 Protection des sites et monuments naturels classés (source : DREAL)
-  AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (source : DREAL)
-  AC4 Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPALP - source : DRAC)

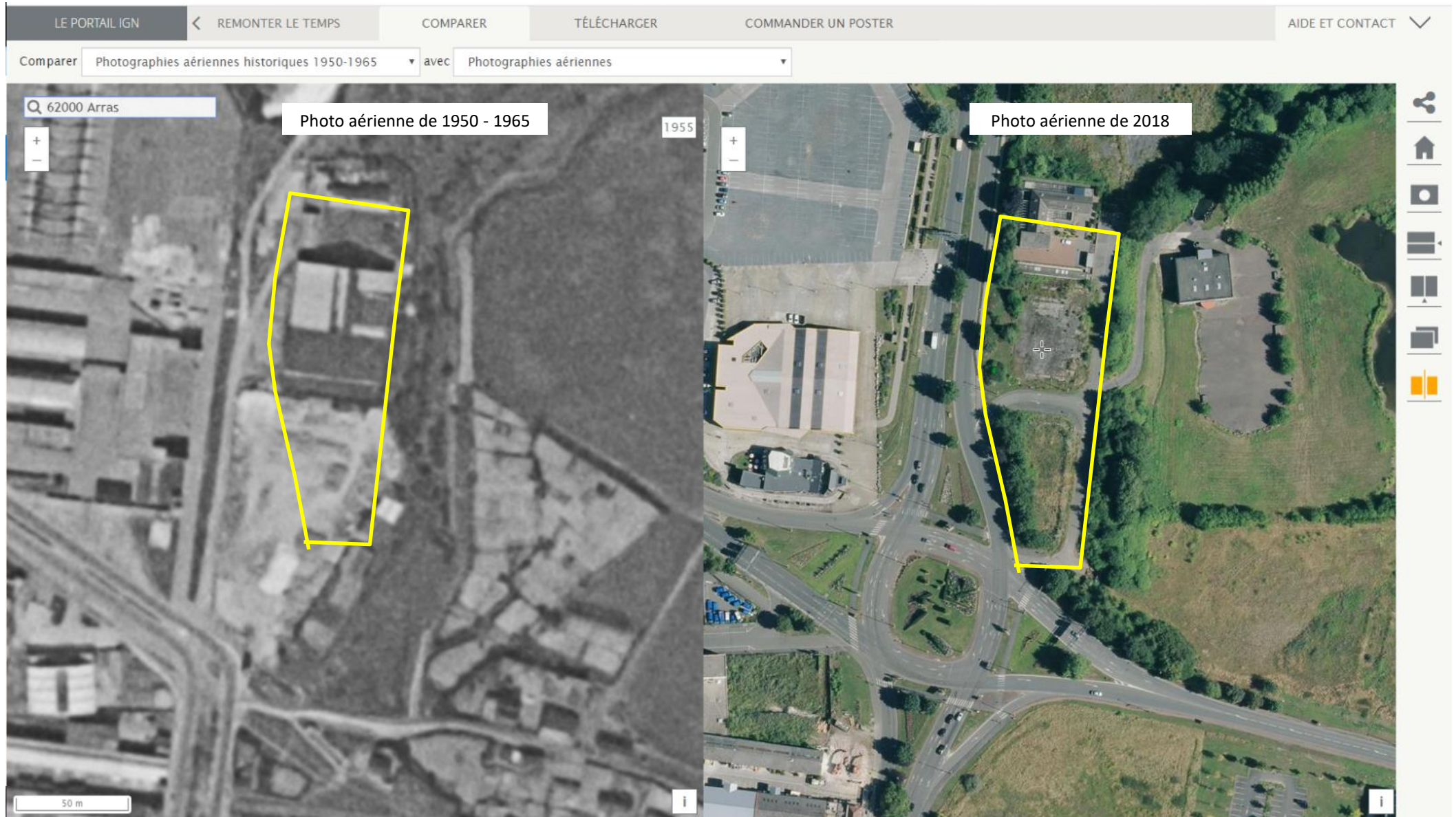


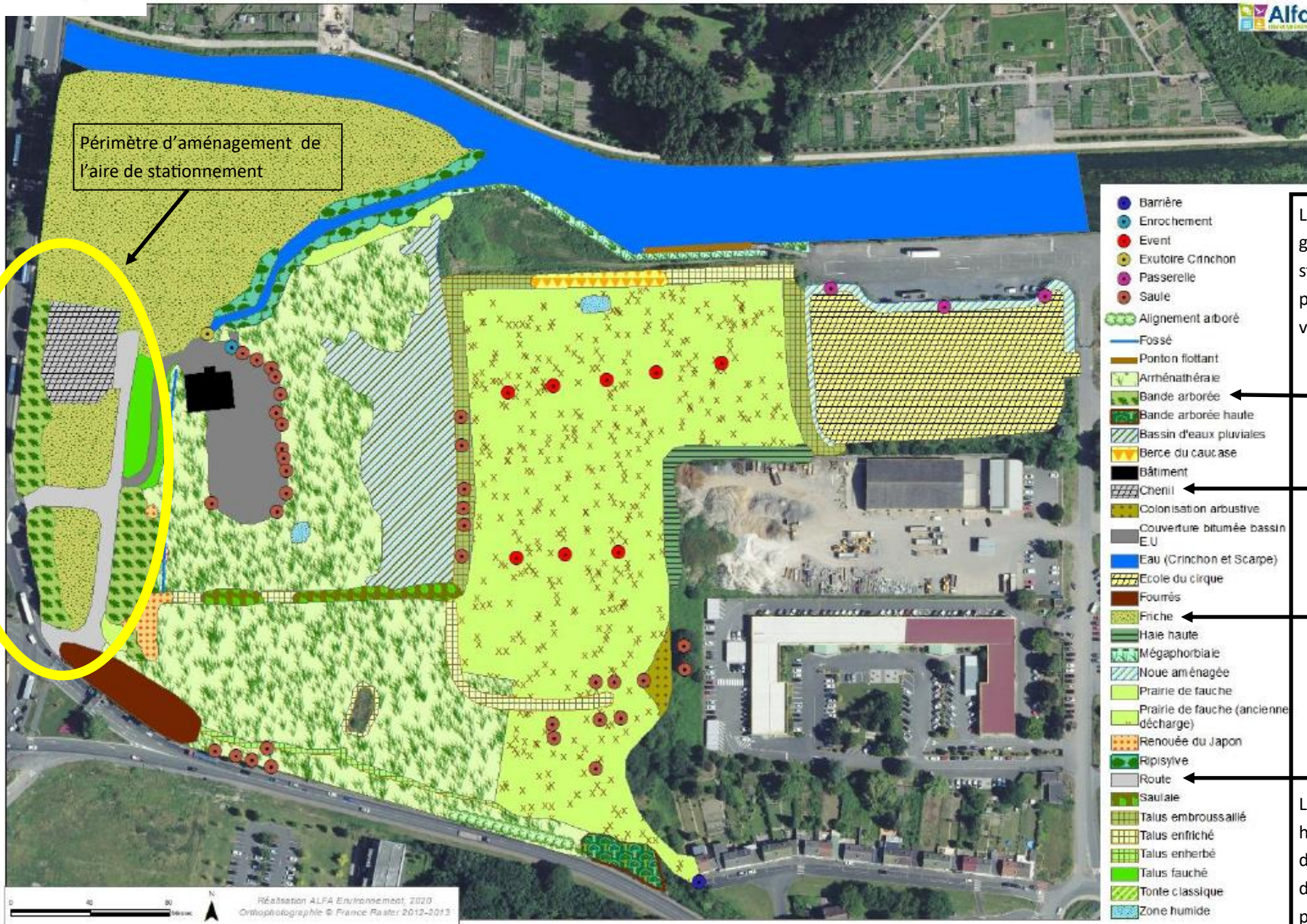
Le projet se situe t'il :

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Périmètre du projet d'aménagement de l'aire de stationnement

Visualisation par photos aériennes du périmètre de l'aire de stationnement qui met en évidence de le projet ne se trouve pas dans une zone humide.





Le périmètre d'aménagement de l'aire de stationnement se compose des habitats suivants

La physionomie des habitats recensés indique que le périmètre du projet ne se situe pas en zone humide.

Le projet se situe t'il :

Dans un site ou sur des sols pollués ?

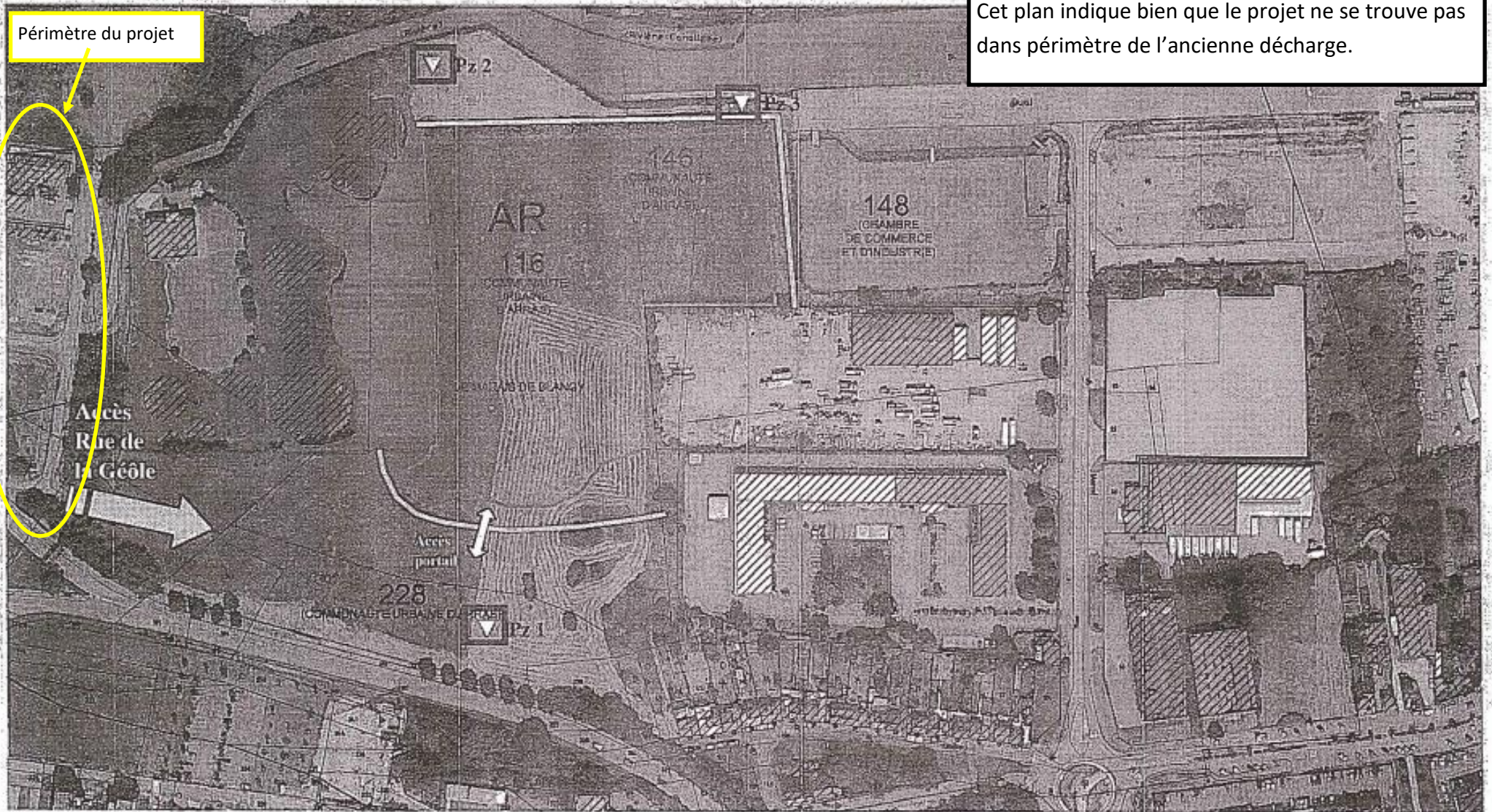
ANNEXE I

Figure 10 : plan de servitudes. Source Géoportail

Périmètre de l'ancienne décharge

Source ci-dessous : copie Annexe I de l'Arrêté préfectoral en date du 15 juin 2005 imposant des prescriptions complémentaires au suivi de la décharge. Cet plan indique bien que le projet ne se trouve pas dans périmètre de l'ancienne décharge.

Périmètre du projet



○ Glacis périphérique de 10m concerné par Art 4.3.1

■ Décharge : zone concernée par Art 4.3.1.

▽ Zones concernées par Art. 4.3.1 ou 4.3.2.

Le projet se situe t'il :

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Périmètre de l'ancienne décharge

Visualisation par photos aériennes du périmètre de la décharge à l'issue des travaux de remise en état et d'étanchéité en 2005

